

BULLETIN D'INFORMATION

PANDÉMIE DE GRIPPE : ÊTES-VOUS PRÊT?

Compte tenu de l'évolution de la grippe aviaire qui constitue maintenant une endémie en Asie, des spécialistes en santé publique prévoient qu'une pandémie de grippe pourrait balayer le monde sous peu. La grippe aviaire est mortelle aux poulets et aux canards. Dans certains cas, le virus a été transmis à un humain lorsque la personne était en contact étroit avec un oiseau infecté. À partir de janvier 2006, plus de 170 personnes de plusieurs pays asiatiques et de la Turquie ont contracté la grippe aviaire, dont 80 sont décédées. Le virus responsable de la grippe, soit le virus d'influenza aviaire de type A H5N1, qui est actuellement limité aux oiseaux, s'est transformé au fil des ans. On dit qu'il est à un doigt de devenir capable de se transmettre de personne à personne.

En raison de la nature du virus actuel de grippe aviaire, de la propagation rapide de la grippe chez les poulets et les oiseaux en Asie et dans l'est de l'Europe, et des fortes possibilités que le virus puisse muter pour devenir un virus de grippe humaine, l'Organisation mondiale de la Santé a lancé une alerte pandémique et a avisé les gouvernements dans le monde d'établir un plan pour faire face à une telle situation.

Par le passé, des flambées de grippe pandémiques ont tué un grand nombre de personnes et ont entraîné de fortes perturbations sociales et économiques à travers le monde. Voici les répercussions possibles d'une épidémie au Canada : de 4,5 à 10,6 millions de personnes cliniquement malades; de 2 à 5 millions nécessitant des soins ambulatoires; de 34 à 138 milliers devant être hospitalisées; et de 11 à 58 milliers décédées. Les pertes économiques pourraient se chiffrer à des milliards de dollars.

Le gouvernement canadien et la province du Nouveau-Brunswick élaborent des plans pour s'acquitter de leurs obligations en cas d'une pandémie de grippe. La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSMAT) conseille aux employeurs d'élaborer un plan des mesures d'urgence qui les aiderait à faire face aux questions de santé et de sécurité dans le lieu de travail en cas de pandémie. Ces mesures pourraient comprendre des plans de continuité des affaires et des mesures de réduction des infections. Certains spécialistes prévoient que le taux d'absentéisme pourrait atteindre 25 % et un autre 25 % des employés auraient un état de santé affaibli pendant 5 à 8 jours de travail.



La CSMAT mettra les employeurs à jour à mesure que la situation évolue. Nous encourageons les employeurs voulant obtenir de plus amples renseignements au sujet des préparatifs en vue d'une éventuelle pandémie à visiter les sites Web qui suivent :

Gouvernement du Canada

www.influenza.gc.ca

Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick

www.gnb.ca/0053/factsheets/avian-f.asp

Organisation mondiale de la Santé

www.who.int/csr/disease/influenza/pandemic/en/ (site en anglais seulement)